

**Mesures en lien avec l'activité  
de préparation des programmes de production  
des centrales au fil de l'eau**



1 La Régie demande au Transporteur de l'informer, dans le cadre du rapport annuel 2017,  
2 des mesures qu'il entend prendre en lien avec l'activité de préparation des programmes de  
3 production des centrales au fil de l'eau<sup>1</sup>. À cet égard, le Transporteur fournit l'information  
4 suivante.

5 Le Transporteur et Hydro-Québec dans ses activités de production d'électricité  
6 (le « Producteur ») ont créé un groupe de travail (« gdt ») dont l'objectif est d'examiner les  
7 différents aspects de la décision de la Régie et répondre aux préoccupations de celle-ci,  
8 notamment avec le transfert vers le Producteur de l'activité de préparation des programmes  
9 de production des centrales au fil de l'eau.

10 Le gdt a dressé la liste des centrales au fil de l'eau et a débuté l'identification des activités  
11 réalisées par le Producteur et par le Transporteur pour chacune des centrales. Le gdt a  
12 également entrepris l'analyse des aspects nécessitant la participation du Transporteur ou du  
13 Producteur pour établir quelles activités pourraient être transférées au Producteur et  
14 comment le transfert serait réalisé. À ce jour, le gdt a identifié des centrales au fil de l'eau  
15 dont l'activité de préparation des programmes de production pourrait être transférée au  
16 Producteur. Le gdt poursuit ses travaux en 2018 pour identifier les actions à entreprendre et  
17 établir un échéancier de réalisation afin de répondre aux préoccupations de la Régie.

---

<sup>1</sup> R-3981-2016 – Phase 2, D-2017-128, par. 282, en date du 22 novembre 2017.